Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique anticyclique et insertion des jeunes sur le marché du travail

Le Conseil d'Etat renouvelle pour 2010 son opération conduite en 2009 en faveur de l'encouragement à la création de places d'apprentissage. Les entreprises seront à nouveau incitées à créer une nouvelle place grâce à une prime de 5000 francs; ou à remplacer un apprenti qui achève sa formation, grâce à une prime de 500 francs. Le site www.jeformeunapprenti.ch sera actif à cet effet dès le 10 juin.

La signature, en 2009, de plus de 6800 nouveaux contrats d'apprentissage constitue un record et une performance dans un contexte économique difficile. Le soutien financier de 500 francs versé aux entreprises formatrices privées pour une place renouvelée, ou de 5000 francs pour une place supplémentaire créée, a contribué à ce résultat. Au final, quelque 1139 primes de 5000 francs et 1551 primes de 500 francs ont été distribuées. 314 entreprises se sont ouvertes à la formation en 2009. Une nouvelle encourageante, puisque ce chiffre augmente le nombre total d'entreprises formatrices dans le canton de Vaud (~11'000).

Face à une conjoncture économique encore incertaine, le Conseil d'Etat a décidé de reconduire pour 2010 cette opération qui vise à la fois la création de nouvelles places d'apprentissage et le renouvellement des places existantes. Un montant de 7,5 millions de francs est prévu, prélevé sur le Fonds cantonal de lutte contre le chômage, dont 2,5 millions sont destinés à financer le dépassement des attentes de l'opération 2009.

La priorité du Conseil d'Etat est de créer des places de formation dites « certifiantes ». Toutefois, pour les jeunes qui ne parviendront pas à décrocher un contrat d'apprentissage, les 1500 places existantes dans les mesures de préparation à la formation sont maintenues. En outre, 28 places destinées à des jeunes adultes en difficulté (JAD) seront ouvertes.

Concernant la formation des JAD, un projet qui a débuté en 2006, un bilan intermédiaire de la situation permet de constater que sur les quelques 800 personnes dépendantes du RI intégrées dans un projet de formation, 500 sont déjà sorties du revenu d'insertion (RI) ; 50% de celles qui ont obtenu un CFC ont trouvé un emploi en moins de 6 mois. Une partie du montant prévu par le Conseil d'Etat servira par ailleurs

à soutenir les mesures de transitions et d'insertion, ainsi qu'à augmenter les places de stage ou en ateliers d'orientation placés sous l'égide des guichets de la transition.

La reconduction pour 2010 de cette mesure de promotion des places d'apprentissage permettra de faire le lien avec un autre projet qui devrait se mettre en place en 2011. Avec le soutien de l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), le Canton veut introduire des démarches spécifiques auprès de l'ensemble des entreprises. Par des visites ciblées, le projet vise à les soutenir dans la formation de leurs apprentis, afin de limiter au maximum les cas de rupture de contrats. Cela aura par ailleurs pour conséquence de les encourager à créer de nouvelles places d'apprentissage. Des discussions sont en cours pour confier le mandat à la Fédération patronale, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 mai 2010

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01, Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 63 06, 079 828 95 56 DEC, Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10

Dossier_presse_soutien_apprentissage-05_10